

Diversité

ISSN : 2427-5409

Éditeur : ENS de Lyon

202 volume 1 | 2023

Où va l'enseignement supérieur ?

Accès à l'enseignement supérieur : des différences marquées en fonction du revenu des parents

Cécile Bonneau et Sébastien Grobon

 <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3825>

DOI : 10.35562/diversite.3825

Référence électronique

Cécile Bonneau et Sébastien Grobon, « Accès à l'enseignement supérieur : des différences marquées en fonction du revenu des parents », *Diversité* [En ligne], 202 volume 1 | 2023, mis en ligne le 19 mai 2023, consulté le 19 mai 2023. URL : <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3825>

Droits d'auteur

CC BY-SA

Accès à l'enseignement supérieur : des différences marquées en fonction du revenu des parents

Cécile Bonneau et Sébastien Grobon

PLAN

L'accès aux études est près de trois fois plus fréquent chez les jeunes issus de milieux aisés

L'accès aux études et aux filières sélectives, plus fréquent dans les grandes villes et à Paris

Les femmes accèdent davantage à l'enseignement supérieur, mais moins aux filières sélectives

Les inégalités d'accès en France, étonnamment similaires à celles observées aux États-Unis

Les inégalités selon le revenu des parents se cumulent avec celles selon le diplôme et la profession

Conclusion et recommandations

TEXTE

- 1 Alors que l'accès à l'enseignement supérieur ne devrait dépendre que du mérite de chacun et non pas du contexte familial, le principe méritocratique est régulièrement contredit par les faits. Malgré une forte augmentation du nombre d'étudiants, qui a été multiplié par huit en France depuis les années 1960, de grandes inégalités d'accès à l'enseignement supérieur persistent selon la profession des parents et leur diplôme. De nombreuses études documentent d'importantes disparités d'accès à l'enseignement supérieur, en particulier en ce qui concerne l'accès aux filières sélectives et aux grandes écoles (Falcon, Bataille, 2018 ; Bonneau *et al.*, 2021). C'est un enjeu important, car la formation reçue dans l'enseignement supérieur influence les chances de mobilité sociale, et donc la manière dont les inégalités se perpétuent au fil des générations.
- 2 L'effet du revenu des parents sur l'accès à l'enseignement supérieur est peu étudié par manque de données, alors qu'il est *a priori* distinct de celui du diplôme des parents ou de leur profession. Cette synthèse

utilise des données détaillées sur les jeunes adultes en France, issues de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (DREES-INSEE, 2014) : ces données comportent des revenus parentaux fiables, provenant des déclarations fiscales (voir encadré 1 sur les données mobilisées pour cette étude).

- 3 L'accès à l'enseignement supérieur et à diverses filières dépend encore largement du revenu des parents, et les inégalités constatées en France sont étonnamment similaires à celles observées aux États-Unis. Des disparités en fonction du genre sont également observées : pour un niveau donné de revenu parental, les femmes accèdent davantage à l'enseignement supérieur, mais moins aux filières sélectives. Les habitants des grandes villes accèdent aussi plus souvent à l'enseignement supérieur à revenu parental donné. Ces différences d'accès selon le revenu des parents s'ajoutent aux inégalités déjà connues selon leur profession et leur diplôme.

Encadré 1. Sources de données mobilisées pour cette étude et définition du revenu parental

1.1. L'enquête ENRJ

Menée conjointement par la DREES (direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques et l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) en 2014, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête représentative de tous les jeunes âgés de 18 à 24 ans, y compris ceux résidant en communautés (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs, casernes, internats). Elle permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent ces jeunes adultes pour vivre, et tout particulièrement les transferts versés par leurs parents. Il s'agit également de la seule source de données françaises comprenant des données sur les parcours éducatifs des jeunes liées à des données administratives sur les revenus parentaux, qui sont beaucoup plus fiables que les revenus déclarés dans les enquêtes. Au total,

5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête, et dans 5 200 cas, le jeune et au moins un de ses parents.

1.2. Champ

Afin de pouvoir utiliser les données de revenu appariées, nous nous restreignons aux jeunes âgés de 18 à 24 ans dont au moins un parent a répondu à l'enquête (N = 5 200). Dans la section comparant les inégalités en France et aux États-Unis, afin d'obtenir des chiffres comparables à l'étude américaine de Chetty *et al.* (2014), nous adaptons le champ en considérant les jeunes âgés de 21 à 24 ans. Lorsque l'on observe les aspirations éducatives, nous restreignons notre échantillon aux plus jeunes (18-19 ans), pour éviter que les aspirations ne soient influencées par les années d'études réalisées.

L'accès à l'enseignement supérieur renvoie au fait d'être inscrit à la date de l'enquête dans l'enseignement supérieur, au fait d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou au fait d'avoir atteint un niveau d'enseignement supérieur sans forcément avoir obtenu le diplôme correspondant (par exemple, avoir fait une année de L1, mais ne jamais avoir obtenu le diplôme de licence).

1.3. Revenu des parents

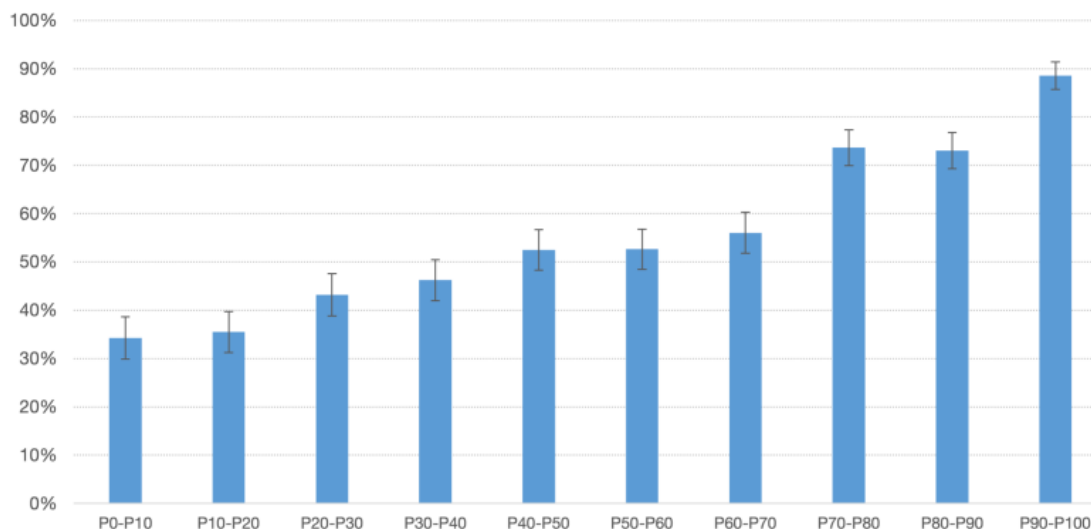
Notre spécification principale se concentre sur le revenu avant impôt du ménage des parents des jeunes adultes, comprenant pour le parent et son conjoint les revenus du travail (salaires, revenus agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux), les revenus de remplacement (allocations chômage, retraites, pensions d'invalidité), les pensions alimentaires et les rentes viagères. Dans le cas des jeunes

dont les parents sont séparés et n'appartiennent pas au même ménage, nous somons les revenus avant impôt du ménage du père et de celui de la mère et divisons par deux lorsque deux ménages parentaux distincts sont observés. Nous classons les jeunes adultes selon le percentile de revenu avant impôt de leurs parents et étudions l'accès aux études tout au long de la distribution. Dans le texte, nous employons pour simplifier le mot « décile » pour désigner des groupes représentant 10 % des jeunes (ou de même le mot « quintile » pour des groupes représentant 20 % des jeunes) classés selon le revenu des parents, allant du 1^{er} décile (revenus parentaux inférieurs au P10) au 10^e décile (revenus supérieurs au P90). En moyenne, les individus du bas de la distribution (1^{er} décile) ont des parents ayant des revenus annuels avant impôt de 3 997 euros et ceux du haut de la distribution (10^e décile) de 117 788 euros.

L'accès aux études est près de trois fois plus fréquent chez les jeunes issus de milieux aisés

- 4 La proportion de jeunes accédant à l'enseignement supérieur augmente fortement en fonction du revenu parental (graphique 1). Environ 35 % des jeunes de 18 à 24 ans dont les parents appartiennent aux 20 % les moins aisés (premier et deuxième déciles de revenu) sont en études, diplômés du supérieur, ou ont atteint un niveau d'enseignement supérieur, contre près de 90 % parmi les 10 % les plus aisés.

Graphique 1. Accès à l'enseignement supérieur des 18-24 ans selon le revenu des parents en 2014

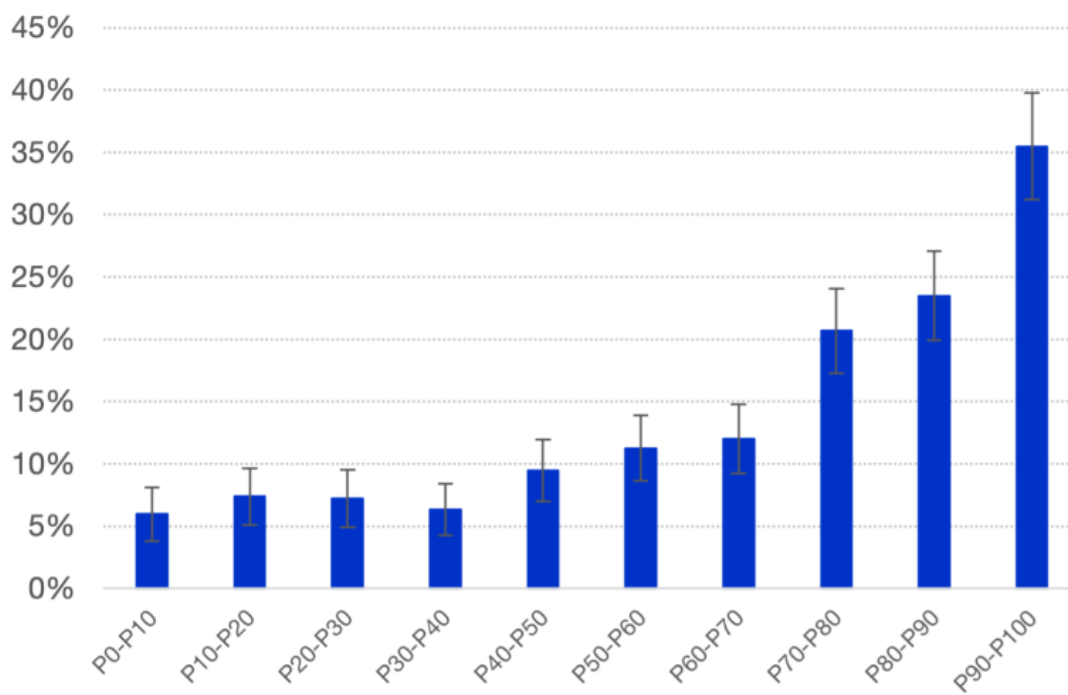


Lecture : Environ 35 % des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les parents appartiennent au premier décile (P0-P10) de la distribution des revenus ont accès à l'enseignement supérieur. *Note :* Somme des revenus avant impôt des ménages de parents, divisée par deux lorsque deux ménages distincts sont observés. Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %.

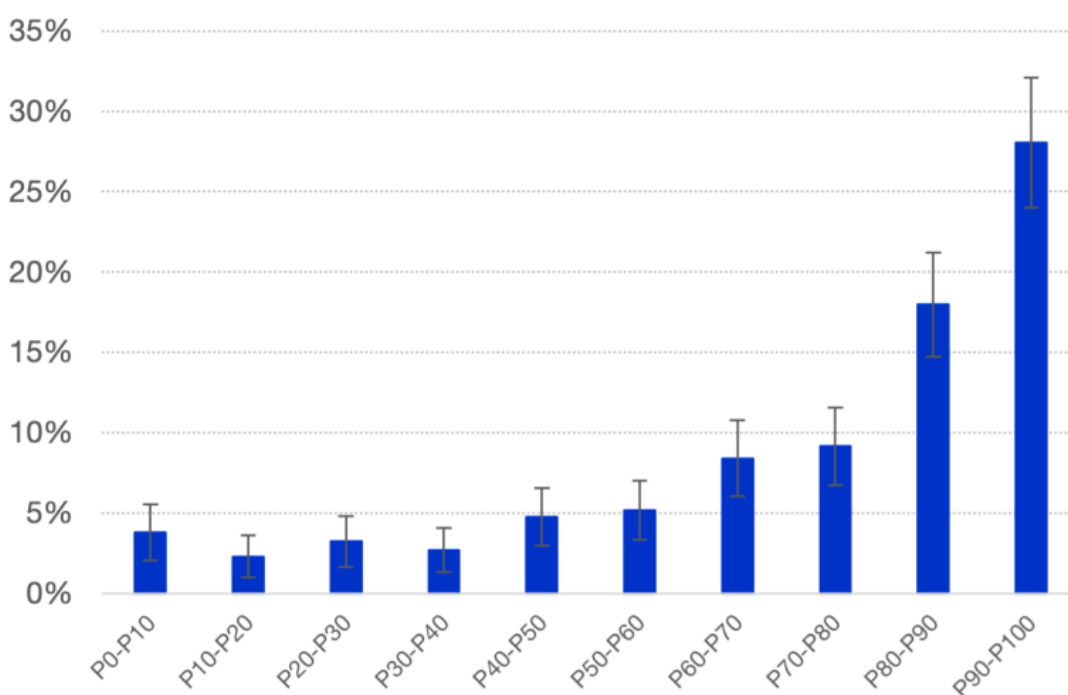
Source : DREES-INSEE (2014), Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ).

- 5 L'accès au master et aux filières sélectives – classes préparatoires, études de médecine, grandes écoles et doctorats (de médecine principalement) – est encore plus inégalitaire (graphiques 2a et b). Parmi les deux tiers des individus dont les parents sont les moins aisés, moins de 15 % des jeunes de 18 à 24 ans accèdent aux masters, contre 35 % dans le haut de la distribution des revenus parentaux. De même, dans la moitié la moins aisée de la population, moins de 5 % des individus accèdent aux filières sélectives contre près de 30 % des jeunes dont les parents font partie du dixième décile de revenus.

Graphique 2a. Accès au master des 18-24 ans selon le revenu des parents en 2014



Graphique 2b. Accès aux filières sélectives des 18-24 ans selon le revenu des parents en 2014



Lecture : 35 % des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans dont les parents appartiennent au décile supérieur de la distribution des revenus ont accédé au niveau master et près de 30 % aux études sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, études de médecine, grandes écoles, doctorat). *Note* : Somme des revenus avant impôt des ménages de parents, divisée par deux lorsque deux ménages distincts sont observés. Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

- 6 En outre, ces inégalités d'accès à l'enseignement supérieur apparaissent corrélées avec de fortes différences dans le soutien financier parental d'une part, et dans les aspirations scolaires d'autre part (voir encadré 2).

Encadré 2. Quelles aspirations et aides financières en fonction du revenu des parents ?

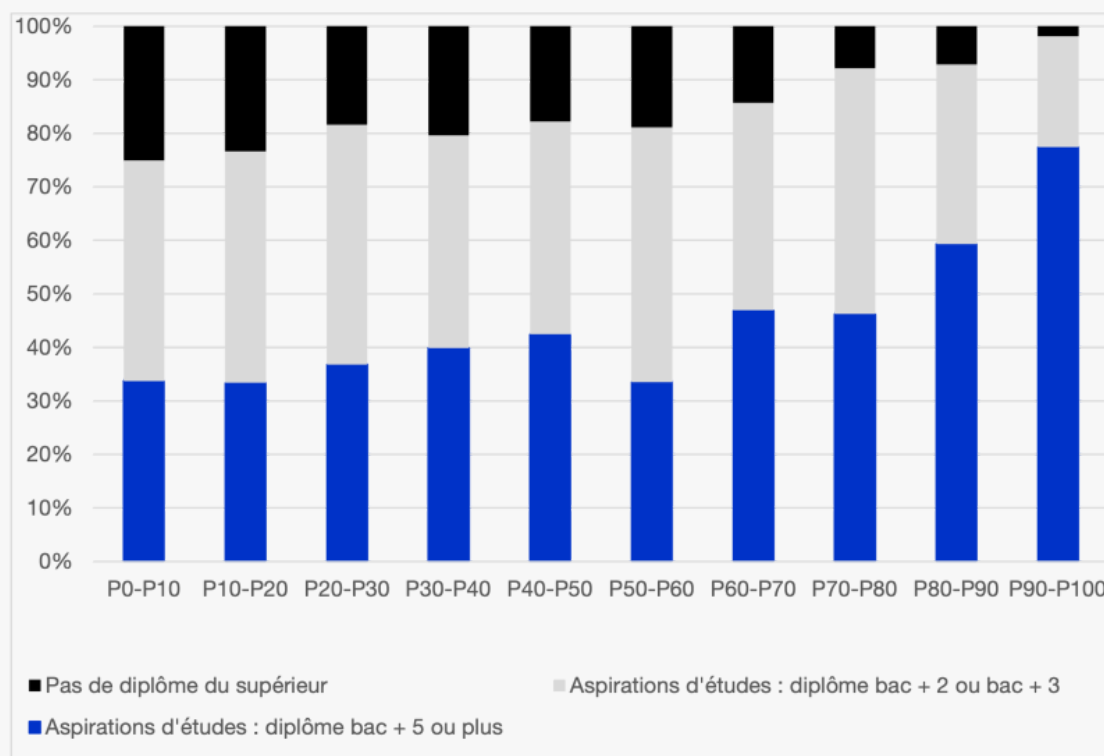
Différents canaux pourraient expliquer le lien observé entre revenu des parents et accès à l'enseignement supérieur. Le revenu des parents peut tout d'abord avoir un effet direct sur l'accès aux études, grâce à des ressources plus importantes permettant de financer le coût de la vie étudiante et les frais d'inscription. En France, les frais d'inscription dans la plupart des formations publiques sont faibles, mais le coût de la vie étudiante peut être important, en particulier lorsque l'on considère que la plupart des formations sont situées dans de grandes métropoles, où le coût de la vie est élevé. Cet effet revenu se traduit notamment par un niveau de soutien financier des parents aux étudiants, plus important parmi les familles aisées.

Nos données confirment que les montants reçus par les étudiants sous la forme d'aides financières ou de dépenses parentales sont très inégaux. Au bas de la distribution des revenus, les étudiants reçoivent en moyenne 2 400 euros par an d'aides directes ou indirectes de leurs parents, contre environ 8 800 euros en haut de la distribution (graphique E1a). Cette estimation inclut à la fois les transferts financiers des parents, les paiements qu'ils font directement pour leur jeune adulte (loyer, abonnement de téléphone ou

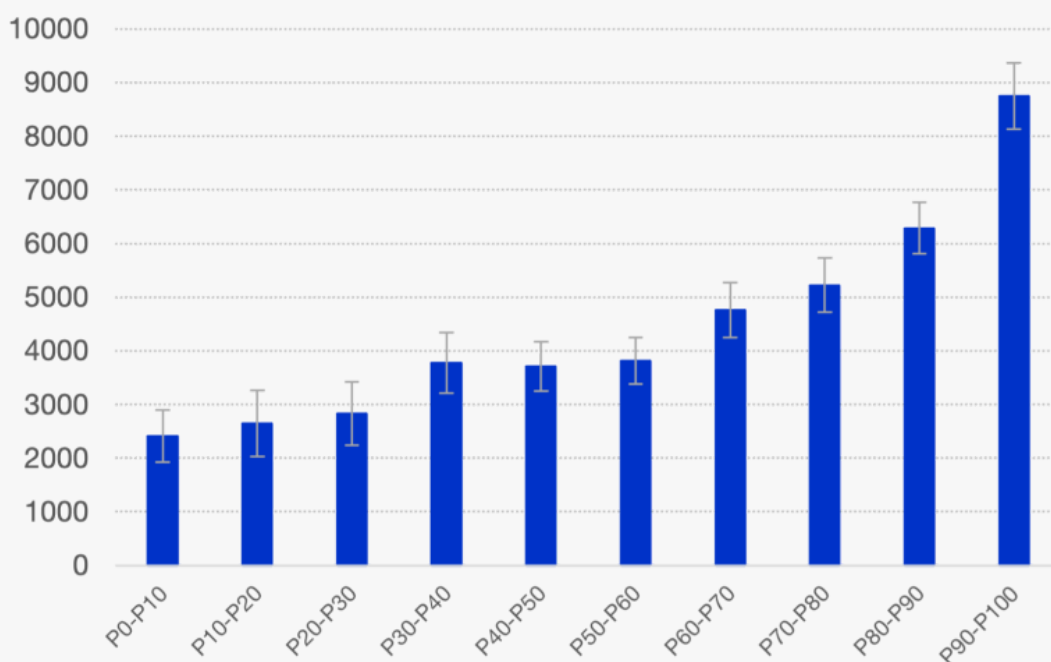
de transport, assurances, achats de vêtements) et les aides en nature (montants économisés grâce aux repas pris chez les parents ou aux plats emportés par l'enfant).

Les aides de l'État, et en particulier les bourses étudiantes sous condition de ressources, visent à compenser le manque de ressources des familles modestes, pour permettre à leurs enfants d'accéder à l'enseignement supérieur et d'étudier dans de bonnes conditions. En pratique, l'ensemble des transferts publics que reçoivent les étudiants sont en effet majoritairement ciblés sur les familles les plus modestes, mais leurs montants ne compensent pas les différences de transferts parentaux (graphique E1b) : les étudiants du bas de la distribution des revenus recevant en moyenne 3 500 euros par an.

Graphique E1a. Transferts financiers des parents aux étudiants, selon le revenu des parents



Graphique E1b. Aides publiques aux étudiants, selon le revenu des parents



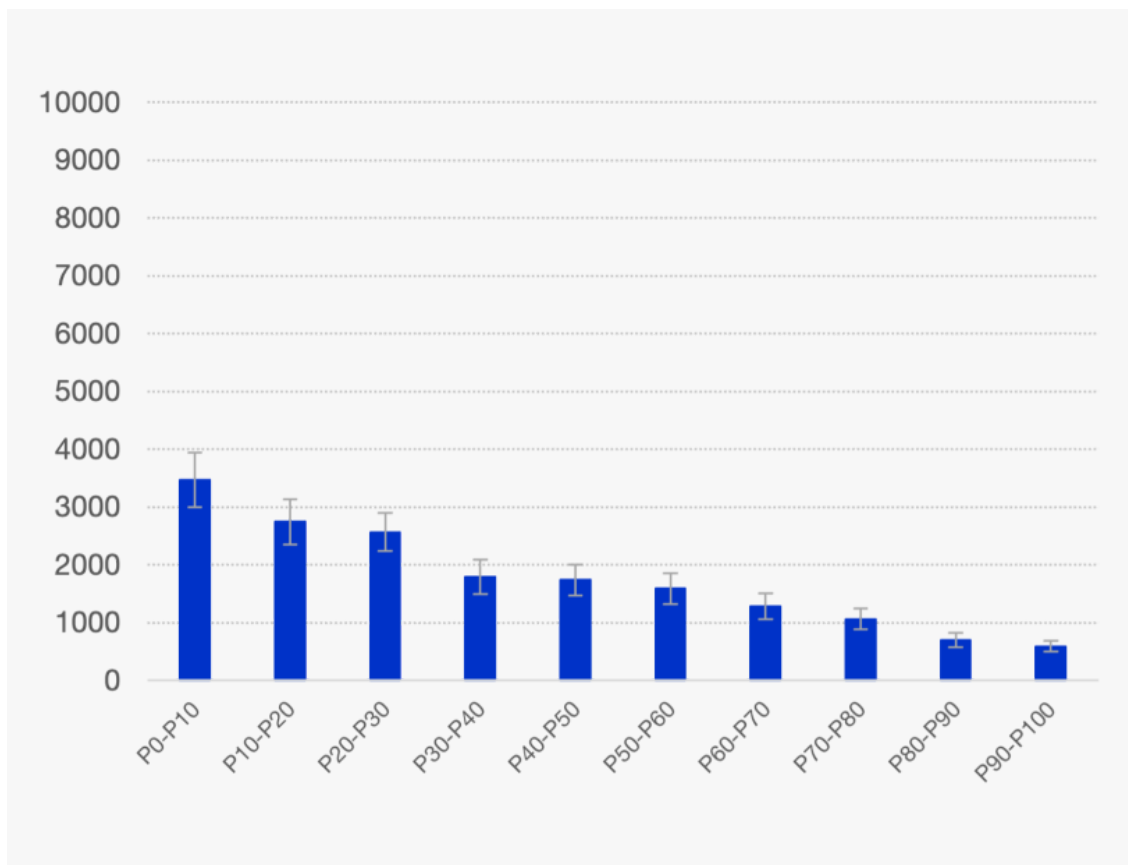
Lecture : Dans le décile supérieur de la distribution des revenus, les étudiants reçoivent en moyenne 8 800 euros de leurs parents par an en aides financières directes et indirectes. Dans les 10 % inférieurs de la distribution des revenus, les étudiants reçoivent 3 500 euros par an d'aides publiques (qui sont principalement constituées des bourses sur critères sociaux et des aides personnalisées au logement [APL] pour les étudiants). Note : Euros de 2014. Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %. Les transferts financiers parentaux pris en compte sont les aides financières directes, le montant payé pour le logement, la nourriture, l'essence, l'entretien du véhicule, l'assurance, les abonnements aux transports publics, les billets de train, les abonnements internet et de téléphone, les dépenses de loisirs et l'assurance complémentaire santé. Ces transferts reçus des parents sont déclarés par les jeunes adultes dans l'enquête.

Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

L'effet du revenu des parents peut également être plus indirect, à travers une transmission des compétences scolaires dans la famille, un meilleur niveau d'information sur les filières d'études ou un niveau d'ambition scolaire plus important, par exemple. Dans ce second cas, le lien observé entre revenu des parents et accès aux études ne serait pas expliqué par un effet revenu « direct », mais par des variables corrélées avec le revenu des parents et la réussite éducative (par exemple, avec le niveau d'éducation des parents).

Nos données nous permettent d'observer les aspirations éducatives, qui pourraient être à la fois liées à un effet direct du revenu des parents et à un effet indirect. Les individus âgés de 18 à 19 ans prévoient d'étudier beaucoup plus longtemps lorsque leurs parents se situent dans le haut de la distribution des revenus (graphique E2). Près de 80 % de ceux dont les parents se situent dans le décile supérieur de la distribution des revenus veulent obtenir un master ou un doctorat, contre environ 30 % dans le décile inférieur de la distribution des revenus.

Graphique E2. Aspirations éducatives des jeunes de 18-19 ans, selon le revenu des parents



Lecture : À l'âge de 18 ou 19 ans, environ 80 % des individus appartenant au décile supérieur de la distribution des revenus souhaitent obtenir un diplôme d'études supérieures de niveau bac +5 ou plus (un master ou un doctorat).

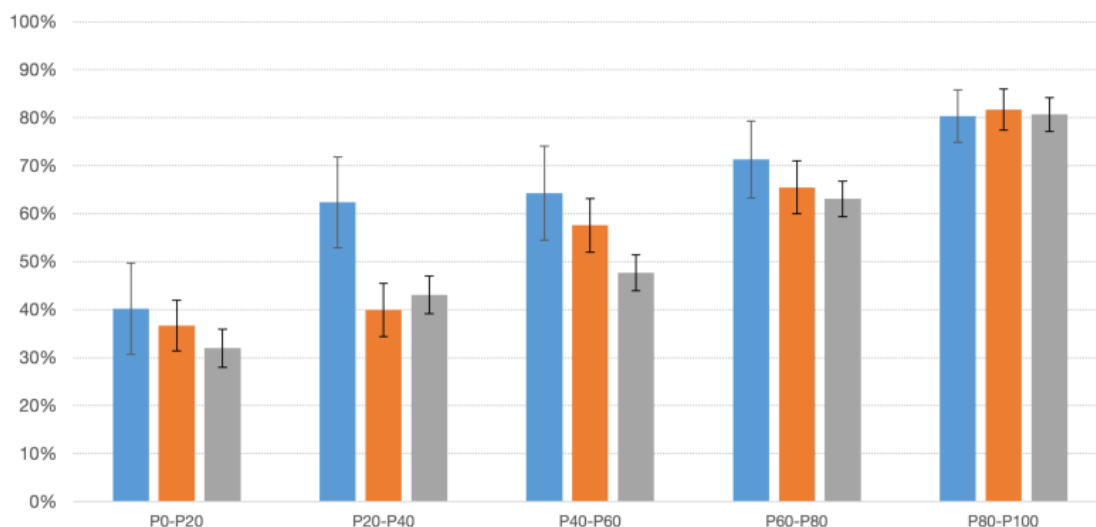
Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

L'accès aux études et aux filières sélectives, plus fréquent dans les grandes villes et à Paris

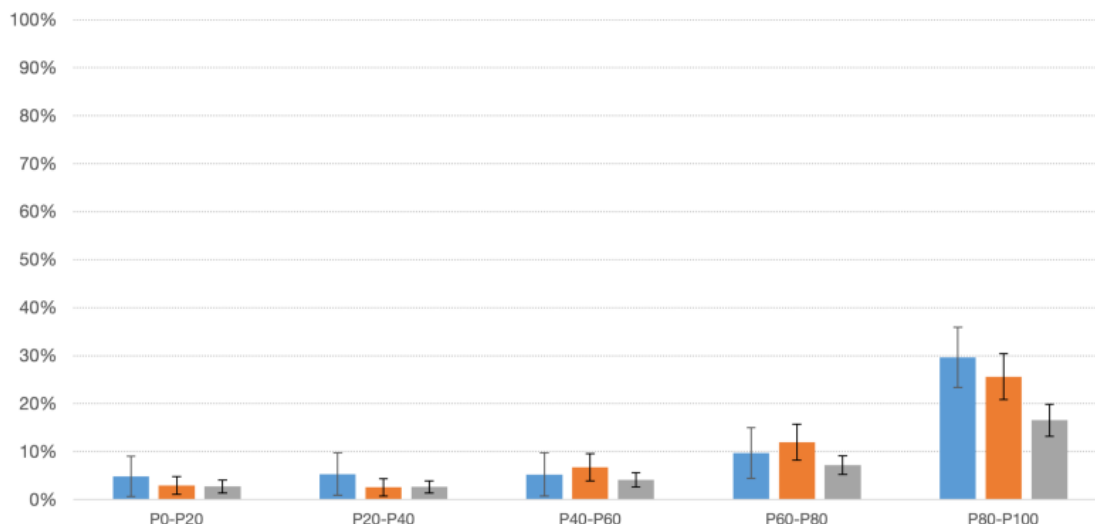
- 7 À niveau de revenu des parents donné, l'accès à l'enseignement supérieur dépend de la proximité immédiate avec une offre éducative variée. En principe, une telle proximité permet d'une part un meilleur accès à l'information sur les diverses possibilités de poursuite

d'études, et d'autre part d'entreprendre des études tout en restant vivre chez ses parents, donc sans surcoût entraîné par la décohabitation. L'accès à l'enseignement supérieur s'avère en effet plus fréquent pour les jeunes dont au moins un des parents vit en région parisienne, lorsque ces derniers sont situés au milieu de la distribution des revenus (au-dessus des 20 % les moins aisés, mais en dessous des 40 % les plus aisés, P20-P60), notamment en comparaison de ceux dont les deux parents habitent dans une ville de moins de 100 000 habitants (graphique 3a). L'accès aux filières sélectives parmi les jeunes dont les parents appartiennent aux 20 % les plus aisés est quant à lui plus élevé lorsque au moins un des parents habite dans une ville de plus de 100 000 habitants (y compris Paris), en comparaison de ceux dont les deux parents habitent dans une ville de moins de 100 000 habitants (graphique 3b).

Graphique 3a. Accès à l'enseignement des 18-24 ans selon le revenu des parents et la taille de la commune où résident les parents en 2014



Graphique 3b. Accès aux filières sélectives des 18-24 ans selon le revenu des parents et la taille de la commune où résident les parents en 2014



Lecture : Lorsque au moins un des parents habite en région parisienne et que les parents appartiennent au milieu bas de la distribution des revenus (au-dessus des 20 % les plus modestes, mais en dessous des 40 % les plus aisés), 62 % des jeunes adultes ont accédé à l'enseignement supérieur, contre environ 40 % lorsque les parents ont des revenus comparables, mais habitent tous les deux hors de l'agglomération parisienne. *Note* : Somme des revenus avant impôt des ménages de parents, divisée par deux lorsque deux ménages distincts sont observés. Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %.

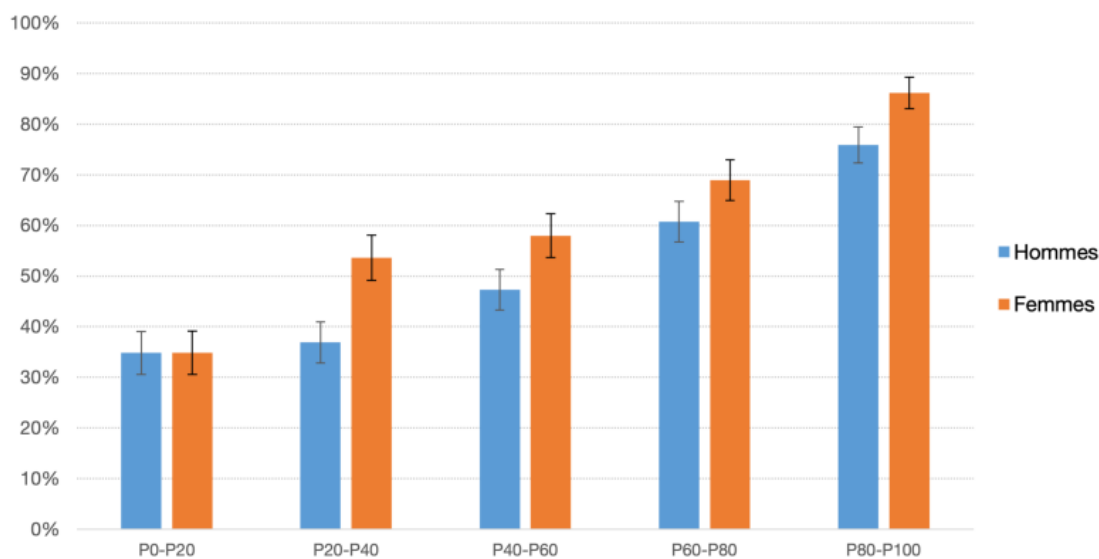
Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

Les femmes accèdent davantage à l'enseignement supérieur, mais moins aux filières sélectives

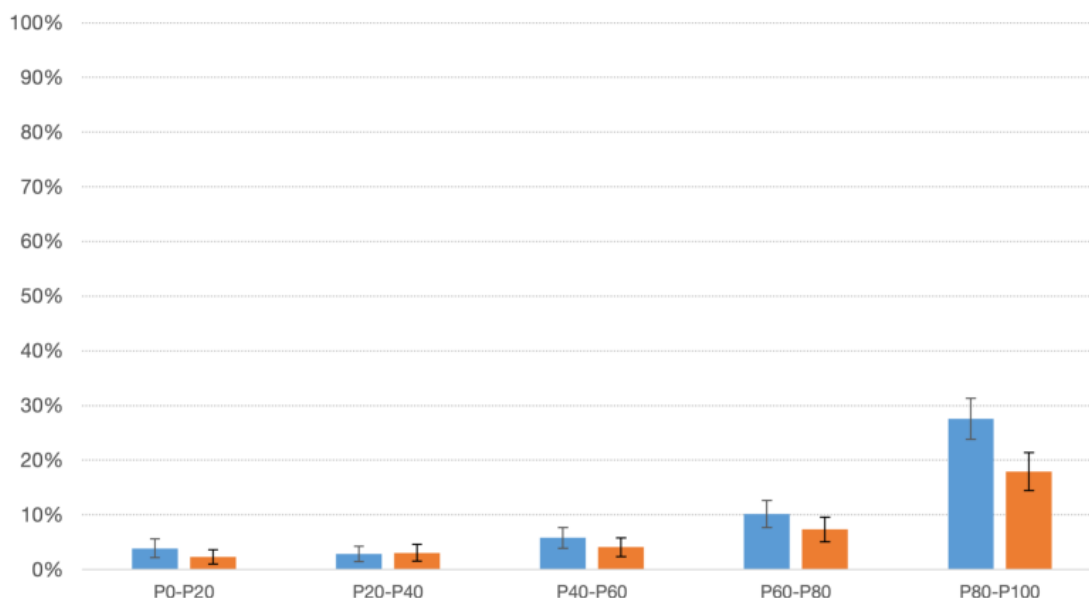
- 8 La sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques et sélectives est un phénomène bien documenté (Bechichi *et al.*, 2021 ; DEPP, 2022), qui pourrait être lié à l'éducation reçue dans l'enfance, à des représentations stéréotypées des métiers et aux attentes différenciées des enseignants. Nos données permettent d'observer cette ségrégation genrée, croisée avec l'influence du revenu des parents. Pour un même niveau de revenu des parents, l'accès à l'enseignement supérieur est plus élevé pour les femmes que pour les hommes (graphique 4a), ce qui résulte en partie du fait qu'elles ont en moyenne de meilleurs résultats scolaires antérieurs. Paradoxalement, elles ac-

cèdent cependant moins souvent que les hommes aux filières sélectives. Parmi les jeunes dont les parents appartiennent aux 10 % les plus aisés, la proportion de femmes accédant à des programmes sélectifs entre 18 et 24 ans est presque deux fois moins importante que celle des hommes (graphique 4b). Comme les filières sélectives concentrent davantage de dépenses pour chaque étudiant, cette différenciation des choix de filières et de disciplines en fonction du genre se traduit par des dépenses d'enseignement supérieur inégales : les dépenses publiques et privées consacrées aux étudiantes sont inférieures de 18 % à celles allouées aux étudiants (Bonneau, 2022).

Graphique 4a. Accès au master des 18-24 ans selon le genre et le revenu des parents en 2014



Graphique 4b. Accès aux filières sélectives des 18-24 ans selon le genre et le revenu des parents en 2014



Lecture : Parmi les jeunes dont les parents appartiennent aux 20 % les plus aisés, 86 % des femmes accèdent à l'enseignement supérieur, contre 76 % des hommes. Mais les femmes ne sont que 18 % à accéder aux études sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, études de médecine, grandes écoles, doctorat), contre 28 % des hommes. *Note :* Somme des revenus avant impôt des ménages de parents, divisée par deux lorsque deux ménages distincts sont observés. Les barres noires représentent les intervalles de confiance à 95 %.

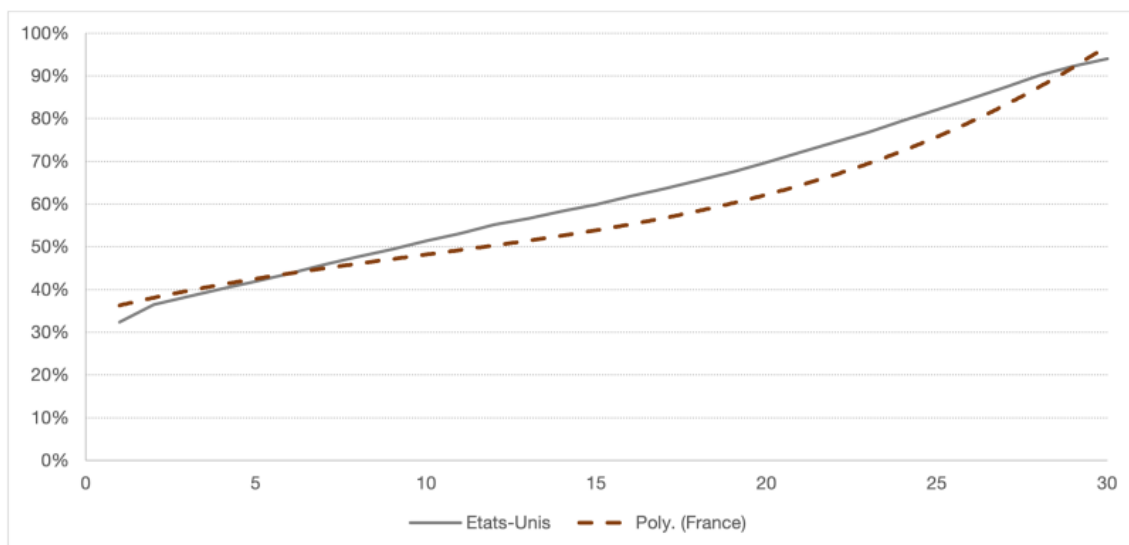
Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

Les inégalités d'accès en France, étonnamment similaires à celles observées aux États-Unis

- 9 Le niveau d'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur observé en France peut être comparé à la situation américaine, étudiée par Chetty et ses coauteurs en 2014 et 2020 (voir encadré 1). L'étude américaine observe l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes à une période un peu plus ancienne (cohortes de jeunes nés entre 1980 et 1982, contre 1990 et 1996 dans notre cas), à l'aide de données administratives (alors que nous utilisons des données d'enquête).

10 Malgré les différences de système éducatif existant entre les deux pays, les inégalités sont presque aussi prononcées en France qu'aux États-Unis (graphique 5). Aux États-Unis, lorsque le revenu parental augmente d'un décile (par exemple, que l'on passe des 20 % les plus aisés aux 10 % les plus aisés), la proportion de jeunes accédant à l'enseignement supérieur augmente de 6,1 points, contre 5,6 points en France. Toutefois, l'effet n'a pas la même forme entre les deux pays : il est relativement uniforme dans le cas américain, alors qu'en France l'effet de l'augmentation du revenu des parents est deux fois plus fort dans la moitié supérieure de la distribution des revenus parentaux. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur augmente de 4,8 points de pourcentage par décile de revenu parental dans la moitié inférieure de la distribution des revenus, et de 9,6 points de pourcentage dans la moitié supérieure.

Graphique 5. Accès à l'enseignement supérieur en France et aux États-Unis, selon le revenu avant impôt des parents en 2014



Champ : Cohortes nées entre 1980 et 1982 aux États-Unis et cohortes nées entre 1990 et 1996 en France. *Lecture* : 90 % des individus dont les parents appartiennent au haut de la distribution des revenus ont accès aux études supérieures, en France comme aux États-Unis. *Note* : Aux États-Unis comme en France, le revenu est la somme des revenus individuels avant impôt des membres des ménages des deux parents. Lorsque pour un jeune, deux ménages de parents différents sont présents dans les données, nous divisons la somme des revenus des deux ménages par deux. Nous n'incluons pas les revenus fonciers et du capital en France, car il n'est pas possible de les identifier indépendamment des revenus de l'ensemble des membres du ménage, qui incluent également les revenus des jeunes adultes non décohabitants. La prise en compte des revenus fonciers et du capital serait principalement susceptible de changer le classement au sein du dernier décile, mais ne de-

vrait modifier le classement des individus que de façon marginale dans le reste de la distribution. France : courbe de tendance polynomiale à l'ordre 3.

Sources : DREES-INSEE (2014), ENRJ et Chetty *et al.* (2014) pour les États-Unis.

- 11 Ce résultat peut surprendre, compte tenu du fait que les États-Unis ont un niveau d'inégalités de revenus plus marqué, ainsi que des montants de frais d'inscription universitaires incomparablement plus élevés qu'en France (entre 9 000 et 30 000 dollars par an en moyenne en 2014-2015). Toutefois, les bourses d'études plus généreuses aux États-Unis, le fait que les résultats scolaires dépendent davantage du milieu social d'origine en France, et la précocité de l'orientation en fin de troisième pourraient expliquer un niveau d'inégalités d'accès à l'enseignement supérieur important en France, malgré des inégalités de revenu plus limitées et des frais d'inscription largement subventionnés par l'État. Le manque à gagner à étudier plutôt qu'à travailler, ou coût d'opportunité, est vraisemblablement perçu comme élevé dans les deux pays, ce qui peut aussi expliquer qu'une partie des inégalités ne dépendent pas directement du montant des frais d'inscription.

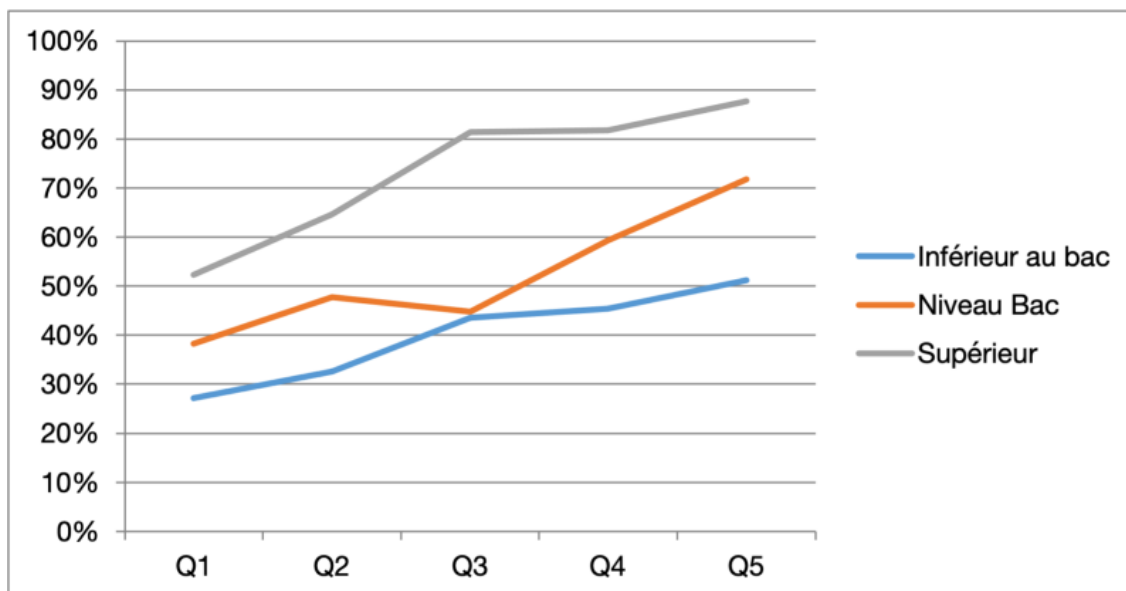
Les inégalités selon le revenu des parents se cumulent avec celles selon le diplôme et la profession

- 12 Les inégalités éducatives sont souvent étudiées au prisme de la profession ou du diplôme des parents, et plus rarement en fonction de leur revenu. Or, nous observons que les inégalités liées au revenu et celles liées à l'origine sociale ou à la profession des parents ne se recoupent pas totalement, mais se complètent. Cela signifie que la part de revenu qui n'est pas liée à la profession et au diplôme des parents joue encore un rôle pour expliquer l'accès à l'enseignement supérieur.
- 13 À niveau de revenu parental donné, plus le diplôme des parents est élevé, plus la proportion d'individus accédant à l'enseignement supérieur est importante. Inversement, à diplôme donné, plus le revenu est important, plus l'accès aux études est élevé (graphique 6). Par exemple, les individus dont la mère a obtenu le baccalauréat (12 années d'études) sont 38 % à accéder à l'enseignement supérieur entre

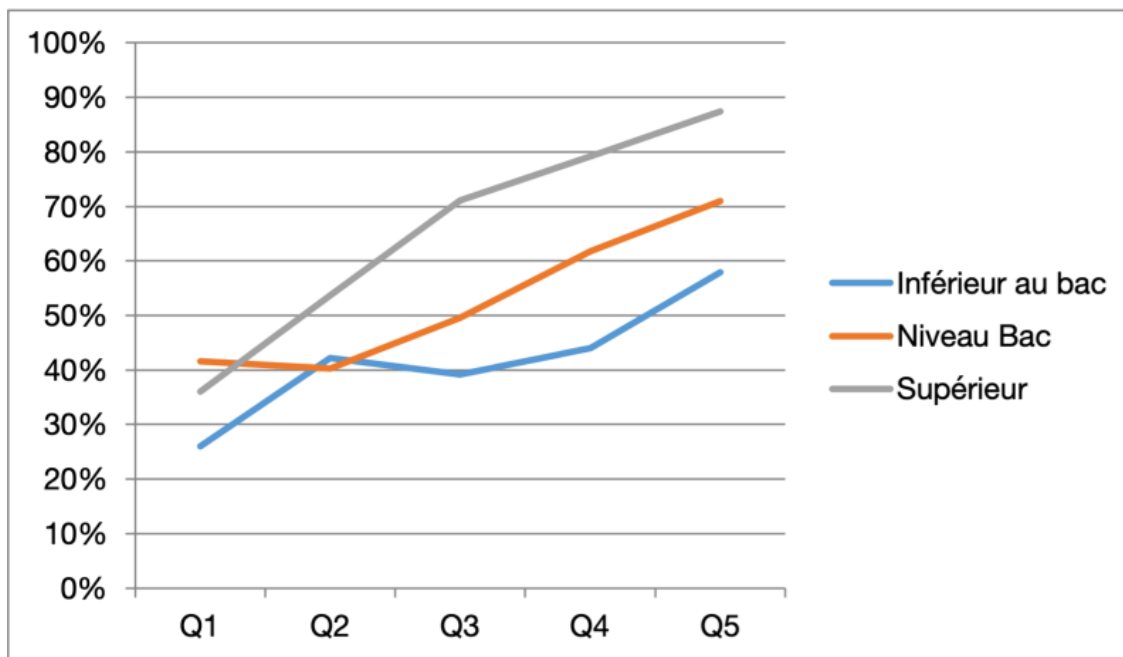
18 et 24 ans quand leurs parents se situent dans le quintile inférieur de la distribution des revenus (soit parmi les 20 % les moins aisés) et 72 % à y accéder quand leurs parents se situent dans le quintile supérieur (20 % les plus aisés). Le fait d'avoir des parents diplômés de l'enseignement supérieur (14 années d'études ou plus) augmente fortement la probabilité d'accéder au supérieur : 84 % des individus dont la mère est diplômée du supérieur ont accès aux études supérieures entre 18 et 24 ans contre 45 % de ceux dont la mère n'est pas diplômée du supérieur.

14 Ainsi, nous observons une forme de reproduction scolaire : le niveau de diplôme des enfants a de grandes chances d'être similaire à celui des parents. Et pour tous les niveaux de diplômes parentaux à l'exception du doctorat, le diplôme de la mère a un effet plus important sur l'accès des enfants au supérieur que le même niveau de diplôme pour le père. Le cumul entre revenus et profession des parents est similaire à celui observé avec le diplôme (Bonneau, Grobon, 2022).

Graphique 6a. Accès à l'enseignement supérieur, selon le revenu avant impôt des parents et leur diplôme (mère) en 2014



Graphique 6b. Accès à l'enseignement supérieur, selon le revenu avant impôt des parents et leur diplôme (père) en 2014



Lecture : Les individus dont la mère détient un diplôme d'enseignement supérieur et dont les parents appartiennent au cinquième quintile de la distribution des revenus (Q5, soit les 20 % les plus aisés) sont 88 % à accéder au supérieur entre 18 et 24 ans contre 52 % pour ceux dont la mère détient le même diplôme, mais dont les parents appartiennent au premier quintile (Q1) de la distribution des revenus.

Source : DREES-INSEE (2014), ENRJ.

Conclusion et recommandations

- 15 Dans cette étude, nous observons que l'accès à l'enseignement supérieur dépend largement du revenu des parents en France, et que ce niveau d'inégalités n'est que marginalement inférieur à celui observé aux États-Unis.
- 16 L'enjeu est considérable, car l'accès aux études est un élément important de l'ascenseur social. Avec des frais d'inscription dans les universités, moins chers que dans les pays anglo-saxons et des écarts de revenus plus limités, on pourrait penser que la France dispose pourtant d'un système rendant possible l'accès des jeunes issus de familles modestes à des diplômes plus prestigieux et rémunérateurs.

- 17 Plusieurs leviers d'action semblent nécessaires pour diminuer les inégalités d'accès aux études et aux filières sélectives en fonction du revenu des parents. Le rôle des inégalités scolaires antérieures à l'enseignement supérieur appelle à un meilleur soutien aux apprentissages des élèves défavorisés et de leur famille tout au long de leur scolarité axé sur les compétences cognitives, mais aussi sociales et comportementales (Algan *et al.*, 2018), afin d'éviter un creusement des écarts de performances scolaires selon les milieux sociaux. Ensuite, un meilleur accès à l'information des jeunes issus de milieux populaires sur les différents parcours d'études semble nécessaire afin de limiter l'autocensure (Guyon, Huillery, 2020 ; Fack, Huillery, 2021). Enfin, un plus grand soutien financier serait essentiel pour leur permettre de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions et de couvrir les dépenses liées à la vie étudiante (Fack, Grenet, 2015). Les inégalités d'accès aux filières sélectives que l'on observe entre les femmes et les hommes appellent également une action ciblée sur les femmes, visant à déjouer les représentations communes en termes de stéréotypes de genre et l'autocensure qui les éloignent des filières scientifiques et sélectives (Breda *et al.*, à paraître).
- 18 Actuellement, les dépenses engagées par l'État pour l'enseignement supérieur bénéficient davantage aux jeunes dont les parents sont les plus aisés, en premier lieu, car ces derniers sont beaucoup plus nombreux à accéder à l'enseignement supérieur, et en second lieu, car ils étudient plus longtemps. Ces inégalités de dépenses publiques de formation se doublent d'un soutien financier des familles encore plus inégal (Bonneau, Grobon, 2022). Une action publique pour rétablir le principe méritocratique pourrait avoir des gains en termes d'équité bien sûr, mais également en termes d'efficacité, car il est vraisemblable que la situation actuelle conduise à une perte de talents, certains individus ne pouvant poursuivre leurs études non pas du fait d'un manque de compétence, mais de ressources familiales limitées.

BIBLIOGRAPHIE

ALGAN, Yann, HUILLERY, Élise, PROST, Corinne (2018). « Confiance, coopération et autonomie. Pour une école du

XXI^e siècle ». *Notes du conseil d'analyse économique*, n° 48, p. 1-12. <https://doi.org/10.3917/ncae.048.0001>

BECHICHI, Nagui, GRENET, Julien, THEBAULT, Georgia (2021). « D'Admission post-bac à Parcoursup. Quels effets sur la répartition des néobacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ? ». Dans *France, portrait social*. Paris : INSEE, p. 105-121. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432519?sommaire=5435421>

BONNEAU, Cécile (2022). *Dépenses d'enseignement supérieur. Quelles disparités selon le genre des étudiants ?*, note IPP n° 83. Institut des politiques publiques (IPP), Paris. <https://www.ipp.eu/publication/depenses-denseignement-superieur-queelles-disparites-selon-le-genre-des-etudiants/>

BONNEAU, Cécile, CHAROUSSET, Pauline, GRENET, Julien, THEBAULT, Georgia (2021). *Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ?*, rapport IPP n° 30. Institut des politiques publiques (IPP), Paris. <https://www.ipp.eu/publication/janvier-2021-quelle-democratisation-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000/>

BONNEAU, Cécile, GROBON, Sébastien (2022). « Unequal Access to Higher Education Based on Parental Income. Evidence from France », document de travail du Centre d'économie de la Sorbonne.

BREDA, Thomas, GRENET, Julien, MONNET, Marion, VAN EFFENTERRE, Clémentine (à paraître). « How Effective are Female Role Models at Steering Girls toward STEM fields? Evidence from French High Schools ». *The Economic Journal*.

CHETTY, Raj, FRIEDMAN, John N., SAEZ, Emmanuel, TURNER, Nicholas,

YAGAN, Danny (2020). « Income Segregation and Intergenerational Mobility Across Colleges in the United States ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 135, n° 3, p. 1567-1633. <https://academic.oup.com/qje/article/135/3/1567/5741707>

CHETTY, Raj, HENDREN, Nathaniel, KLINE, Patrick, SAEZ, Emmanuel (2014). « Where Is the Land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129, n° 4, p. 1553-1623. <https://academic.oup.com/qje/article/129/4/1553/1853754>

DEPP (2022). *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité. De l'école à l'enseignement supérieur*, Paris. <https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2022-340445>

FACK, Gabrielle, HUILLERY, Élise (2021). « Enseignement supérieur. Pour un investissement plus juste et plus efficace ». *Note du CAE*, n° 68. <https://www.cae-eco.fr/enseignement-superieur-pour-un-investissement-plus-juste-et-plus-efficace>

FACK, Gabrielle, GRENET, Julien (2015). « Improving College Access and Success for Low-Income Students. Evidence from a Large Need-Based Grant Program ». *American Economic Journal. Applied Economics*, vol. 7, n° 2, p. 1-34. <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/app.20130423>

FALCON, Julie, BATAILLE, Pierre (2018). « Equalization or Reproduction? Long-Term Trends in the Intergenerational Transmission of Advantages in Higher

Education in France ». *European Sociological Review*, vol. 34, n° 4, p. 335-347. <https://doi.org/10.1093/esr/jcy015>

GUYON, Nina, HUILLERY, Élise (2020). « Biased Aspirations and Social Inequality at School. Evidence from French Teenagers ». *The Economic Journal*, vol. 131, n° 634, p. 745-796. <https://academic.oup.com/ej/article-abstract/131/634/745/5863933>

MENESR-DEPP (2021). « L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France ». document du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation n° 14. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-47821>

RÉSUMÉS

Français

L'accès à l'enseignement supérieur est inégal selon le revenu des parents : 35 % des individus issus des familles les plus modestes accèdent à l'enseignement supérieur entre 18 et 24 ans contre 90 % de ceux qui sont issus des familles les plus aisées. Ce niveau d'inégalités est très proche de celui observé aux États-Unis, malgré des institutions d'enseignement supérieur très différentes dans les deux pays. Les inégalités d'accès au niveau master et aux filières sélectives sont encore plus marquées. À un niveau donné de revenu, des disparités en fonction du genre et de l'origine géographique sont observées à la fois pour l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières sélectives. Alors que ces inégalités éducatives liées au revenu sont rarement analysées par manque de données fiables, elles ne sont pas le simple reflet de celles observées en fonction de la profession ou du diplôme des parents, mais se combinent avec ces dernières.

English

Access to higher education is unequal according to parental income: 35% of individuals from the poorest families access higher education between the ages of 18 and 24, compared to 90% of those from the wealthiest families. This level of inequality is very close to that observed in the United States, despite very different higher education institutions in the two countries. Inequalities in access to the master's degree and to selective programs are even more pronounced. At a given level of income, disparities by gender and geographic origin are observed both for access to higher education and to selective programs. While these income-related educational inequalities are rarely analyzed due to a lack of reliable data, they do not simply mirror those observed according to parents' occupation or degree, but combine with them.

INDEX

Mots-clés

inégalité, enseignement supérieur, revenu des parents, transfert financier, mobilité sociale

Keywords

inequality, higher education, parental income, financial transfer, social mobility

AUTEURS

Cécile Bonneau

Doctorante en économie, Paris School of Economics et ENS-PSL.

Sébastien Grobon

Doctorant en économie, Centre d'économie de la Sorbonne (UMR 8174) et expert au secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites (COR).